

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

06/096 DU 2/01/86

DECRET N° /INTERPPPS.DGFP.DGACE 28

Portent intégration et nomination de Monsieur
BATCUNGULIC, dans les cadres de la catégorie 4
Hiérarchie I des Services Techniques (Travaux
Publics).--

LE PREMIER MINISTRE,

(/I S. S. :

D.G.D.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance
n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnai-
res ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1956 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie 4 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-DE du 26.3.1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fon-
ctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/70 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indi-
cataires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approba-
tion des actes relatifs aux intégrations, avancements et révision des situa-
tions administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérêts
des Membres du Gouvernement ;

(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre l'URSS et la Répu-
blique Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 3566/ILSS-CAD-LOB du 2.6.1985 du Directeur de l'Orien-
tation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par
l'intéressé ;

DECRETE :

AE

ARTICLE 1ER.— En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur BEMOUNGUILIC, né le 22 Septembre 1957 à Kindamba, titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Ponts et Chaussées, Spécialité : Ponts et Tunnels, obtenu à l'Institut Polytechnique de Biélorussie (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.— L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics, de la Construction de l'Urbanisme et de l'Habitat et l'Environnement;

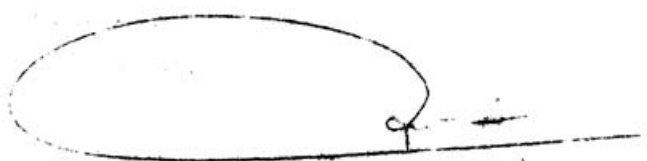
ARTICLE 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 20 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre ,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard CUMBO NEMSIOMA.


Ange Eleudé POUNGUI.

AMPLI. TIONS :

JERPC.....	1
DGFP.....	3
DGPCE/BST.....	2
D.G.D.....	3
D.C.F.....	2
INTERESSE.....	1
LCSSIER.....	3
SGG/BC.....	2./-
MTFCUH, E.....	2

